

ACTIVITÉS RÉGLEMENTÉES

Les activités réglementées sont nombreuses et concernent plusieurs champs d'actions : les dérogations au repos dominical, les ventes spéciales (vente au déballage, vente en liquidation) mais aussi certaines activités pour lesquelles il convient de faire des déclarations (chambres d'hôtes et meublés de tourisme).

Ces activités ont de nombreuses incidences et suscitent des demandes pour obtenir les différentes autorisations.

Le Service Développement Économique se tient à votre disposition dans le cas où vous ne trouveriez pas les réponses aux questions que vous pourriez vous poser.



Meublés de tourisme et chambres d'hôtes

Les meublés de tourisme sont des hébergements individuels (type villas, appartements, studios meublés) à l'usage exclusif du locataire. Les chambres...



Vente au déballage

Les ventes au déballage sont des ventes de marchandises effectuées...

HÔTEL DE VILLE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

Esplanade Louis Bayeurte
94125 Fontenay-sous-Bois

📞 01 49 74 74 74